

LES FRUITS

LA PÉNINSULE DE NIAGARA—LIQUIDATION DES
EXCÉDENTS DE CERISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture ou, en son absence, au ministre chargé de ses fonctions. Le *Globe and Mail* de Toronto annonce aujourd'hui que les fructiculteurs de la péninsule de Niagara ont 1,000 tonnes de cerises en excédent,—résultat, si l'on en croit le secrétaire de la Commission de l'organisation des marchés, du volume considérable de récentes importations à bon marché. Le gouvernement a-t-il l'intention de venir en aide à ces fructiculteurs?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Je porterai la question à l'attention du ministre de l'Agriculture dès son retour.

LA JUSTICE

QUÉBEC—QUESTION À PROPOS DE L'ÉTABLISSE-
MENT D'UN GREFFE DE FAILLITE

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice. L'honorable ministre a-t-il reçu des membres du Barreau de Richelieu une demande à l'effet d'établir un greffe de faillite et une cour de faillite au chef-lieu des districts judiciaires de Richelieu, de Beauharnois, d'Iberville et de Saint-Hyacinthe? Si oui, peut-on espérer que ce greffe et ces cours de faillite soient établis sous peu?

L'hon. E. Davie Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je viens à peine de recevoir préavis de cette question. Je vais faire des recherches et donnerai une réponse à l'honorable député demain.

(Traduction)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DEMANDE DE REPRISE DE L'ÉMISSION "LES
AFFAIRES DE LA NATION"

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Il y a quelques jours, j'ai demandé au ministre du Revenu national s'il demanderait certains renseignements à la Société Radio-Canada. Je me demande s'il a obtenu la réponse.

[L'hon. M. MacLean.]

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je ne l'ai pas obtenue, monsieur l'Orateur. Je ne suis revenu qu'hier soir, mais j'aurai la réponse à la question demain.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Sévigny.

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES
RESSOURCES NATIONALES

266. Administration centrale, \$731,410.

M. Fairfield: J'ai parlé hier soir des questions de compétence que soulèvent les programmes de conservation, parce que, dans ces régions, nos ressources naturelles relèvent des provinces. Bien des députés savent qu'il existe des associations privées qui tâchent d'exécuter des programmes de conservation dans leur propre province et à leurs propres frais. Dans l'Ouest du Canada, nous avons des associations pour la conservation du gibier et du poisson qui, sans beaucoup d'aide de la part du gouvernement fédéral, font de leur mieux pour appliquer des programmes de conservation. Ces initiatives ont eu de grandes conséquences dans notre région, surtout parce que le gibier et le poisson y sont une grande attraction pour les touristes et qu'elles ont donc une grande importance pour le trésor de notre province auquel elles procurent ainsi des dollars.

Sauf erreur, un mouvement se fait jour depuis deux ans là-bas pour créer une fondation nationale pour la conservation de la flore et de la faune. Je crois que les objectifs et l'envergure de cette fondation ont suscité beaucoup d'intérêt et que bon nombre de Canadiens connus l'appuient énergiquement. Il me semble d'ailleurs que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est déjà au courant de ce mouvement.

A mon avis, une fondation de conservation nationale, qui aurait l'appui financier du gouvernement et de l'entreprise privée, pourrait faire pour le Canada ce que des organismes analogues accomplissent dans d'autres pays, et, si elle était réellement nationale dans sa composition, elle serait logiquement en mesure d'offrir les moyens si nécessaires de combler la brèche entre les efforts des gouvernements fédéral et provinciaux et des organismes privés intéressés aux domaines de la faune et de la flore et de sa conservation.

Les auteurs de ce plan ont préparé, sauf erreur, une ébauche de constitution garantissant que la fondation projetée n'empiétera ni sur les droits ni sur les fonctions d'aucun